



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 80187

Numéro SIREN : 482 779 964

Nom ou dénomination : J C G

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2013 sous le numéro de dépôt A2013/003702

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

**NÎMES**



858867

**Dénomination :** J C G  
**Adresse :** 404 avenue Jean-philippe Rameau Zone Industrielle de  
Croupillac 30100 Ales -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2005B80187  
**n° d'identification :** 482 779 964  
**n° de dépôt :** A2013/003702  
**Date du dépôt :** 13/05/2013

**Pièce :** Rapport du commissaire à la transformation du  
02/05/2013



858867

VÉRIFIÉ 13 MAI 2013

5 B80187  
A 3702

AUDIT AD'OC

Société de commissariat aux Comptes

Immeuble Performances

Allée Charles Babbage

30000 NIMES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Sur la transformation de la société JCG, société à responsabilité  
limité unipersonnelle, en Société par Actions Simplifiée

**JCG**

*Société à responsabilité limité unipersonnelle*

*au capital de 2 500 000 Euros*

RCS Nîmes 482 779 964

**Siège Social:**

404 Avenue Jean-Philippe Rameau

30100 ALES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SOCIETE JCG, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
UNIPERSONNELLE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 23 avril 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur ses avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2012, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 230 K€, en croissance de 2 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 283 K€, en progression de 91 % au regard de celui de l'exercice précédent, des capitaux propres de 4 432 K€, et un endettement de 2 987 K€, inférieur aux capitaux propres ;

**Mission du commissaire à la transformation :**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nîmes, le 2 mai 2013

**Pour la société AUDIT AD'OC**  
**Commissaire aux comptes**

**Carine DAMOISEAU**  
**Commissaire aux comptes**

